



# Conseil économique et social

Distr. générale  
2 février 2000  
Français  
Original: anglais

## Commission du développement durable

### Huitième session

24 avril-5 mai 2000

## Développement agricole et rural durable\*

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-3	3
II. Développement agricole, sécurité alimentaire et développement économique durables .....	4-20	3
A. Tendances de la production agricole et de la sécurité alimentaire .....	4-10	3
B. Réformes macroéconomiques et libéralisation des échanges .....	11-17	5
C. Coopération internationale dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture .....	18-20	6
III. Agriculture et développement social .....	21-33	7
A. Atténuation de la pauvreté .....	21-25	7
B. Décentralisation et réformes institutionnelles .....	26-31	8
C. Évolution des régimes fonciers .....	32-33	9

\* Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en sa qualité de coordonnatrice des activités de suivi du chapitre 14 d'Action 21, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il est l'aboutissement de consultations et d'échanges d'informations entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements intéressés, des organisations non gouvernementales, divers autres organismes et des particuliers.

IV. Agriculture et environnement. . . . .	34–56	9
A. Lutte contre la dégradation des terres agricoles . . . . .	35–37	10
B. Systèmes intégrés de phytotrophie . . . . .	38–39	10
C. Protection phytosanitaire . . . . .	40–44	11
D. Lutte intégrée contre les ravageurs . . . . .	45–47	11
E. Biodiversité agricole et ressources génétiques . . . . .	48–51	12
F. Agriculture biologique . . . . .	52–54	13
G. Autres faits nouveaux . . . . .	55–56	13
V. Problèmes et options pour l’avenir . . . . .	57–73	14

## I. Introduction

1. Conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire en 1997 (voir résolution S-19/2 de l'Assemblée, annexe), la Commission examinera à sa huitième session la question de l'agriculture en tant que secteur économique. Bien que cet examen soit fondé essentiellement sur le chapitre 14 d'Action 21 (Promotion d'un développement agricole et rural durable), l'Assemblée a demandé à la Commission d'entreprendre un examen intégré dans la perspective plus large du développement durable et de faire ressortir les liens entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. C'est dans cet esprit que le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui est chargée de coordonner les activités de suivi du chapitre 14 et d'autres chapitres pertinents d'Action 21 dans le cadre du Comité interorganisations sur le développement durable. Il est complété par trois additifs portant respectivement sur l'urbanisation et le développement agricole durable, la biotechnologie au service du développement agricole durable et les rapports entre agriculture et ressources foncières et hydriques. Le rapport du Secrétaire général et ses additifs présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Planification et gestion intégrées des ressources foncières» (E/CN.17/2000/6 et Add.1 à 4) présentent également un grand intérêt pour l'examen de la question dont doit débattre la Commission, qui sera en outre saisie à cette occasion d'un document d'information sur l'évolution de l'élevage, établi par la FAO, et d'un autre document d'information résumant les consultations de haut niveau sur les femmes rurales et l'information organisées par cette même entité en octobre 1999.

2. En 2000, ce sera la troisième fois, depuis la tenue en 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), que la Commission examinera les questions relatives aux ressources foncières et à l'agriculture. Il peut être utile de rappeler qu'à sa troisième session, en 1995, elle a noté avec préoccupation que, si certains progrès avaient été signalés, on était généralement déçu par la lenteur avec laquelle on se dirigeait vers un développement agricole et rural durable<sup>1</sup>. À sa cinquième session, puis lors de l'examen quinquennal de l'Assemblée générale en 1997, les États Membres ont instamment demandé que la sécurité alimentaire durable pour les pauvres des

zones urbaines et rurales soit considérée comme une priorité et souligné qu'il importait de donner suite aux engagements énoncés dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996), en particulier l'engagement de réduire de moitié au moins le nombre des personnes sous-alimentées dans le monde d'ici à 2015<sup>2</sup>.

3. À l'instar des rapports soumis par la FAO à la Commission en 1995 et 1997, le présent rapport examine, à partir des informations disponibles, dans quelle mesure les États Membres ont adopté les politiques, stratégies et programmes de développement agricole et rural durable énoncés au chapitre 14 d'Action 21. Il examine aussi comment l'adoption de ces instruments a permis de se rapprocher des grands objectifs formulés au chapitre 14 d'Action 21 et dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et dans quelle mesure la poursuite d'objectifs de développement généraux axés sur les trois grandes dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement agricole et rural durable peut être bénéfique. Enfin, il analyse certains points tels que la contribution de l'agriculture au développement économique dans son ensemble et sa place dans la vie rurale. À cet égard et afin de faire mieux comprendre que l'agriculture ne se résume pas à la production d'aliments de base, le Gouvernement néerlandais et la FAO ont coparrainé une conférence sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs, tenue à Maastricht du 12 au 17 septembre 1999, pendant la période intersessions qui a précédé la huitième session de la Commission. Le rapport du Président de cette conférence, paru sous la cote E/CN.17/2000/\_\_\_, est soumis pour examen à la Commission.

## II. Développement agricole, sécurité alimentaire et développement économique durables

### A. Tendances de la production agricole et de la sécurité alimentaire

4. Les estimations provisoires les plus récentes de la FAO indiquent que la production agricole mondiale (agriculture et élevage) est restée pratiquement au même niveau en 1998 qu'en 1997 – alors qu'elle avait augmenté tout au long des années 90 et que la production aurait même diminué aussi bien dans les pays dé-

veloppés que dans les pays en développement, où elle a atteint son niveau le plus faible depuis 1989. Le tableau 1 indique l'évolution en pourcentage de la production agricole annuelle de 1991 à 1998 dans les groupes régionaux de pays auxquels se réfère la FAO (chiffres provisoires)<sup>3</sup>.

5. Dans les pays en développement, le facteur le plus déterminant de ce ralentissement a été une chute brutale de la production en Extrême-Orient et en Océanie – notamment chez les grands producteurs (Chine, Inde et Philippines) –, qui a été causée par tout un ensemble de facteurs climatiques (fortes pluies, inondations et sécheresse liée au phénomène El Niño). Le mauvais temps, notamment deux gros ouragans, a également désorganisé la production en Amérique latine et dans les Caraïbes et, pour la deuxième année consécutive, des conditions climatiques défavorables et la poursuite de troubles civils ont affecté la production dans les pays de l'Afrique subsaharienne (qui a cependant légèrement repris après la chute brutale qu'elle a accusée en 1997). La production agricole n'a progressé sensiblement qu'au Proche-Orient et en Afrique du Nord, où son augmentation a plus que compensé la chute importante qu'elle avait enregistrée l'année précédente.

6. Dans les pays développés, la production de l'agriculture et de l'élevage a reculé sensiblement dans plusieurs pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), mais n'a fléchi que légèrement dans les pays d'Europe orientale et d'Europe occidentale. En Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon, elle a, dans l'ensemble, enregistré de légers progrès.

7. Comme l'indique également le tableau 1, si la production agricole mondiale a stagné en 1998, elle avait en revanche augmenté de 2,2 % par an en moyenne au cours de la période 1994-1998, pendant laquelle l'augmentation a été sensiblement plus importante dans les pays en développement que dans les pays développés – ce dont témoigne le fait qu'au cours de cette période, son taux de croissance n'a été inférieur au taux d'accroissement démographique que dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Cependant, en dépit de l'augmentation générale de la production au cours de la décennie, le nombre de pays en proie à de graves pénuries alimentaires était de 37 en 1998 et en 1999 et le Service spécial des opérations de secours de la FAO a dû intervenir dans 64 pays ces deux dernières années<sup>4</sup>.

8. Une nouvelle publication majeure de la FAO, intitulée *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 1999*, présente des données actualisées sur le nombre de personnes souffrant de la faim et examine les causes de ce phénomène. Selon les estimations les plus récentes, le nombre de personnes sous-alimentées dans les pays en développement a constamment diminué, passant de 830 millions en 1990-1992 à environ 790 millions en 1995-1997<sup>5</sup>. Les tableaux 2 et 3 indiquent le chiffre estimatif, en pourcentage et en termes absolus, de populations qui ont souffert de la faim au cours des 30 dernières années environ dans les groupes régionaux de pays utilisés par la FAO. Il convient de noter que, si ce chiffre a diminué ou fluctué dans la plupart des pays en développement, il a constamment augmenté dans les pays de l'Afrique subsaharienne et que, contrairement à ce qu'on observe dans les autres régions, le pourcentage de la population sous-alimentée dans ces pays n'a guère varié au cours des 26 dernières années.

9. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 1999* est aussi la première publication à fournir une estimation du nombre des personnes sous-alimentées dans les pays développés, classés en pays industrialisés et pays en transition (tableau 4). Il est manifeste que ce nombre – estimé à 34 millions de personnes, soit 3 % de la population des pays considérés – et son augmentation depuis le début de la décennie sont dus pour l'essentiel au fait que la faim gagne de plus en plus de terrain dans les pays en transition.

10. Selon les données les plus récentes de la FAO, le nombre de personnes sous-alimentées dans les pays en développement a diminué de 40 millions entre 1990-1992 et 1995-1997, soit une baisse d'environ 8 millions de personnes par an en moyenne. Cette diminution annuelle, plus importante qu'au cours des périodes précédentes, est encourageante, mais ne doit pas faire oublier le nombre total de personnes sous-alimentées dans les pays en développement, qui est d'environ 790 millions. La FAO estime que ce chiffre doit diminuer de près de 20 millions par an, soit 2 fois et demie de plus que le nombre actuel, si l'on veut atteindre l'objectif fixé par le Sommet mondial de l'alimentation. Les résultats obtenus dans la lutte contre la sous-alimentation à la fin de 1999, soit trois ans seulement après le Sommet, donnent malheureusement à penser que l'objectif primordial consistant à réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées dans le monde d'ici à 2015 ne pourra être atteint que si les gouvernements modifient sensiblement leurs politiques<sup>6</sup>.

## **B. Réformes macroéconomiques et libéralisation des échanges agricoles**

11. Les statistiques générales susmentionnées ne devraient pas faire oublier que la faim et la pauvreté ont sensiblement reculé dans certaines régions, certains pays et certaines zones au cours des 20 dernières années. Divers exemples montrent que la faim peut être éliminée si l'on adopte les politiques et mesures voulues pour promouvoir un développement agricole durable et appuyer des programmes généraux de développement rural qui permettent notamment d'élargir l'accès aux ressources foncières, de lutter contre la pauvreté, de créer des emplois et de ralentir l'exode rural. La communauté internationale s'est engagée à atteindre ces objectifs en adoptant l'Action 21, le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et les accords conclus lors des dernières conférences relatives à des questions d'ordre économique, social et environnemental.

12. Compte tenu de ces engagements et de l'impact d'accords internationaux pertinents tels que ceux conclus lors des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay<sup>7</sup>, les gouvernements ont entrepris des réformes des politiques qui facilitent la réalisation des objectifs de développement agricole et rural durable. Dans les pays en développement, les politiques macroéconomiques appliquées précédemment ont largement défavorisé le secteur agricole, soit directement – en lui consacrant très peu de fonds publics, en instaurant des droits d'exportation, en permettant aux entreprises paraétatiques d'acheter des produits à faible prix, en interdisant certaines exportations et en mettant des entraves aux flux internes de marchandises – soit indirectement – en permettant la surévaluation des taux de change, en protégeant relativement d'autres secteurs (l'industrie manufacturière, essentiellement) et en favorisant les villes. Malheureusement, les marchés agricoles internationaux restent très perturbés, ce qui ne permet pas à l'agriculture des pays en développement de tirer tout le bénéfice voulu de la libéralisation des échanges et ralentit les progrès dans d'autres secteurs du développement agricole et rural durable.

13. En ce qui concerne les réformes découlant de la libéralisation des échanges agricoles, une étude menée récemment par la FAO dans 16 pays en développement au sujet de l'application de l'Accord sur l'agriculture et d'autres accords touchant cette question conclus lors

du Cycle d'Uruguay a montré qu'aucun pays n'avait eu à reformuler ses politiques internes pour se conformer aux dispositions générales de l'Accord sur l'agriculture ou donner suite aux engagements spécifiques qui y sont énoncés. Dans la plupart des pays, les réformes entreprises dans le cadre de cet accord vont dans le sens de réformes déjà entreprises dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, d'accords régionaux ou de programmes unilatéraux de libéralisation. Deux autres accords concernant les denrées alimentaires, conclus lors du Cycle d'Uruguay, à savoir l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, influent beaucoup sur les politiques agricoles nationales et supranationales tendant à limiter les obstacles au commerce injustifiables que sont les mesures protectionnistes prises au nom de la sûreté et de la qualité des produits alimentaires. Les pays en développement ont bénéficié d'une aide internationale pour s'informer et devenir des partenaires sur un pied d'égalité dans les négociations commerciales. La FAO a aidé ses pays membres à aligner leurs politiques alimentaires et agricoles sur celles convenues dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à se préparer en vue du nouveau cycle de négociations. En ce qui concerne le commerce agricole et les questions connexes, six organismes [OMC, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre du commerce international (CCI), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] promeuvent actuellement une initiative-cadre intégrée qui doit leur permettre de venir en aide aux pays les moins avancés dans le domaine du commerce.

14. Cent cinquante stratégies de pays destinées à servir de plans nationaux de développement agricole ont été définies, à l'initiative de la FAO, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, en vue de s'assurer la collaboration du système des Nations Unies et d'autres organismes de développement et de favoriser les investissements dans l'agriculture. Des stratégies et programmes régionaux de développement agricole et de sécurité alimentaire sont parallèlement en cours d'élaboration.

15. Dans la plupart des pays développés, les réformes des politiques agroenvironnementales contribuent dans une large mesure à la promotion d'un développement agricole et rural durable. Les 15 membres de l'Union

européenne ont formulé «l'Agenda 2000», qui vise à intégrer des objectifs liés à l'environnement dans la politique agricole commune. Aux États-Unis, la loi agricole de 1996 (Farm Bill) prévoit d'importantes dispositions sur le renforcement du Conservation Reserve Program qui a pour objet de réduire l'érosion des sols et la pollution des eaux. Au Canada, une stratégie de développement durable intitulée «Agriculture en harmonie avec la nature : stratégie en faveur d'une agriculture et d'une industrie agroalimentaire écologiquement rationnelles» a été formulée en 1997. Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont tous accordé la priorité à l'amélioration du respect de l'environnement dans l'agriculture, à la gestion adéquate des terres et autres ressources naturelles et à l'apaisement des craintes du public à l'égard du manque de sûreté des produits alimentaires tout le long de la chaîne agroalimentaire.

16. Les dernières réformes des politiques du secteur agricole introduites dans les pays en développement comprennent généralement l'établissement d'un cadre législatif stable garantissant la propriété et l'accès des facteurs de production, en particulier la terre; l'amélioration du fonctionnement des marchés (pour ce qui est notamment de la main-d'oeuvre et du crédit); la reconnaissance des droits de propriété; et la création de mécanismes d'atténuation des risques. Les principaux programmes et politiques ont porté essentiellement sur les problèmes de sécurité alimentaire, les projets de développement rural et l'élaboration de plans de gestion des ressources naturelles. Des exemples plus précis sont cités ci-après :

- En Afrique, les principaux efforts déployés au titre des réformes des politiques sectorielles et des stratégies visant à promouvoir la sécurité alimentaire et le développement rural ont contribué à la déréglementation des importations de produits primaires, à la diversification de l'agriculture, à l'élaboration et à l'adoption de stratégies globales de développement rural et à la création de possibilités d'emploi en milieu rural, grâce à la privatisation des industries agroalimentaires. À cela s'ajoutent des plans d'action nationaux sur l'environnement élaborés avec l'aide de la Banque mondiale et axés sur la lutte contre la désertification, la gestion durable des ressources forestières, l'amélioration de la fertilité des sols et la diversification de l'agriculture;

- Plusieurs pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes mettent en place actuellement, avec le concours technique de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale, un environnement économique destiné à favoriser la croissance et un cadre macroéconomique et sectoriel propice au développement rural. Parmi les choix stratégiques qui s'offrent figurent notamment la mise en valeur du capital humain et la création d'emplois ruraux permanents grâce à des investissements publics visant à conserver et à restaurer les ressources naturelles;
- En Asie du Sud-Est où la récente crise économique a été des plus vivement ressentie, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a élaboré, à son sixième sommet (tenu en décembre 1998 à Hanoi), un plan d'action sur le développement rural et l'élimination de la pauvreté;
- Un projet pluriannuel sur les stratégies de développement agricole durable est en cours d'exécution dans plusieurs pays d'Asie du Sud, avec le concours technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Des projets similaires ont été achevés dans quatre des pays les moins avancés des Îles du Pacifique.

17. Dans l'ensemble, on peut dire que les réformes structurelles de l'économie et la libéralisation des échanges agricoles ont mis les agriculteurs en meilleure position pour investir dans l'amélioration des terres. Toutefois, l'intégration des politiques et stratégies sectorielles en matière économique et agricole aux fins d'un développement agricole et rural durable risque cependant de continuer à se heurter à d'énormes difficultés.

### **C. Coopération internationale dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture**

18. Selon des estimations de 1998, l'aide publique au développement (APD) fournie par les pays membres de l'OCDE aux pays en développement et aux organismes multilatéraux de développement est passée à 51,9 milliards de dollars, redressant une tendance à la baisse de plusieurs années. La chute de l'aide publique au développement à la fin des années 90 avait été cependant si

brutale qu'elle se situe à peu près au même niveau qu'en 1980 (calculée au taux du dollar en 1995). Calculée en prix constants, l'APD fournie au secteur agricole a continué à baisser depuis la fin des années 80 et tout au long des années 90 pour ne représenter que 7,5 milliards de dollars (moyenne pour la période 1995-1997), soit 14 % du montant total de l'APD contre près de 15 milliards de dollars ou 25 % de l'APD totale 10 ans auparavant (moyenne pour la période 1986-1988)<sup>8</sup>.

19. Bien que les investissements du secteur privé dans le domaine de la recherche agricole aient augmenté au cours des années 90, ces investissements restent principalement dans les pays développés. Par ailleurs, les investissements étrangers directs dans les pays en développement, qui se sont accrus considérablement au cours de la décennie écoulée, sont très inégalement répartis et alloués surtout à des secteurs autres que le secteur agricole. Cela a eu pour conséquence de réduire le volume total des ressources consacrées au développement agricole en général et au développement agricole et rural durable en particulier. Les sous-secteurs les plus touchés sont ceux qui ne sont pas directement liés à la production agricole, c'est-à-dire certaines industries agroalimentaires, les facteurs de production destinés au secteur manufacturier, la mise en valeur des bassins fluviaux et le développement régional et rural. La FAO a estimé la baisse cumulative accusée par ces sous-secteurs entre 1990 et 1997 à 46 %.

20. Lors de l'examen quinquennal des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme Action 21 effectué en 1997, les gouvernements et la communauté internationale ont été exhortés à maintenir ou à accroître leurs investissements dans le domaine de la recherche agricole et à aider les pays en développement, notamment à forte densité démographique, à avoir accès aux résultats de cette recherche et aux techniques de rentabilisation de la productivité agricole sur des superficies limitées. Le lancement de plusieurs initiatives mondiales, dont l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, vise à compenser la baisse de l'assistance accordée au secteur agricole des pays pauvres. Par ailleurs, les donateurs tentent par des efforts renouvelés de renforcer leur appui au Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale qui était plongé dans une crise financière profonde au milieu des années 90. Plus de 50 pays, fondations privées et organisations internationales et régionales contribuent

au système du Groupe consultatif, un réseau de 16 centres internationaux de recherche agricole, dont 13 sont situés dans des pays en développement. Le troisième examen du système du Groupe consultatif, achevé en octobre 1998, a permis de conclure qu'il faudrait environ 400 millions de dollars par an au système (contre 345 millions de dollars en 1998) pour appuyer un programme de recherche élargi et réorienté vers le développement agricole durable<sup>9</sup>.

### **III. Agriculture et développement social**

#### **A. Atténuation de la pauvreté**

21. Comme l'indique la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, la pauvreté est une cause majeure de l'insécurité alimentaire et des progrès durables dans l'éradication de la pauvreté sont essentiels pour améliorer l'accès à la nourriture<sup>10</sup>. La Banque mondiale estime qu'environ 1,5 milliard d'individus souffrent de la pauvreté, qui est définie comme étant le lot de ceux qui disposent de moins d'un dollar par jour pour vivre – et si les tendances récentes persistent, ce chiffre pourrait passer à 1,9 milliard d'ici à 2015. Bien que l'on ait quelque peu réussi à réduire l'ampleur du fléau dans certaines régions en développement, l'accroissement continu de la population mondiale fait augmenter le nombre absolu de pauvres. En outre, l'écart entre pays riches et pays pauvres se creuse davantage en même temps que s'accroît la marginalisation des pauvres en général et des femmes pauvres en particulier.

22. La pauvreté est liée à de nombreuses inégalités sociales profondes qui engendrent la faim et la malnutrition. Sur les 4,4 milliards de personnes vivant dans les pays en développement, près des trois cinquièmes ne bénéficient pas de conditions d'hygiène de base; un tiers n'a pas accès à l'eau potable, un quart ne dispose pas d'un logement décent et un cinquième ne bénéficie pas de services de santé modernes, selon les estimations<sup>11</sup>. Les affections et les maladies ont des effets négatifs sur la production agricole dans les zones les plus déshéritées, qui dépendent de la main-d'oeuvre humaine pour la plupart des activités. Les femmes et les enfants courent beaucoup plus de risques de sombrer dans la pauvreté que les hommes. D'autres groupes vulnérables, y compris les populations autochtones, souffrent également de la pauvreté de manière dispropor-

portionnée. Dans les pays où les taux de prévalence du virus d'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) sont très élevés, notamment dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la production agricole a été sérieusement entravée par les effets de la maladie sur les travailleurs ruraux.

23. Outre les pressions constantes liées à la croissance démographique – qui, selon les estimations, pourrait passer de 6 milliards d'individus en 1999 à environ 7,5 milliards en 2020 – il y a également le taux croissant d'urbanisation, en particulier dans les pays en développement, dont il faut tenir compte dans l'analyse des aspects sociaux liés à la faim et à la pauvreté. On prévoit que, dans 25 ans, près de 60 % de la population mondiale vivront dans les zones urbaines, dont environ 90 % seront dans les pays en développement. Après avoir examiné diverses politiques nationales visant à décourager l'exode rural, la Banque mondiale a conclu que la meilleure méthode d'y parvenir serait que les gouvernements poursuivent des politiques de développement qui soient bénéfiques à la fois aux zones urbaines et rurales<sup>12</sup>.

24. Dans les zones urbaines des pays à faible revenu, l'agriculture se développe comme activité informelle pratiquée par des citoyens pauvres et sans terre. Dans de nombreux pays, l'agriculture urbaine et périurbaine comporte également une production intensive et bien gérée par des entreprises commerciales. Ces deux types d'agriculture contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à l'amélioration des conditions de vie dans les villes. D'autres aspects qui lient les zones rurales et urbaines à l'agriculture, aux modèles de consommation alimentaire, à la commercialisation, aux questions relatives aux femmes et aux flux financiers sont examinés plus en détail dans l'additif 1 au présent rapport.

25. L'examen par la FAO des réformes structurelles et institutionnelles qui ont été lancées dans de nombreuses zones déshéritées met en relief le rôle des institutions locales dans l'atténuation, la transformation et l'adaptation aux changements macroéconomiques qui affectent les économies et les ménages ruraux, y compris les ménages dirigés par des femmes. Plusieurs gouvernements, en coopération avec des organismes multilatéraux et bilatéraux, s'efforcent d'élaborer des politiques et de lancer des programmes et projets visant à atténuer la pauvreté dans les zones rurales dans le but stratégique plus vaste d'assurer des moyens d'existence

viables. L'expérience accumulée dans le cadre de ces activités est analysée et échangée entre des organismes des Nations Unies tels que la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PNUD. Un programme interinstitutions dirigé par la FAO met l'accent sur les stratégies concernant les revenus des ménages ruraux et leurs interactions avec le cadre institutionnel local. Le programme vise à identifier les difficultés et les préjugés contre les ruraux pauvres et à promouvoir la mise en place d'institutions ou d'organisations susceptibles de contribuer précisément aux efforts que déploient les ménages pour obtenir des revenus.

## **B. Décentralisation et réformes institutionnelles**

26. Les réformes institutionnelles et législatives en cours et l'évolution concomitante des régimes fonciers favorisent la réalisation des objectifs du développement agricole et rural durable. Ces réformes sont jugées nécessaires pour renforcer la participation des collectivités et du secteur privé au développement économique global, encourager l'investissement agricole privé et réduire les inégalités sociales, y compris entre les hommes et les femmes<sup>13</sup>. Les gouvernements et les organisations internationales s'investissent de plus en plus dans le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier au niveau local. Toutefois, compte tenu du caractère politique des choix institutionnels, le processus de réforme a souvent été d'une extrême lenteur et, dans beaucoup de domaines, il n'a pas encore eu d'effets visibles en termes de développement agricole durable.

27. Les années 90 ont été marquées dans de nombreux pays par des partenariats plus nombreux entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile autour de projets communs. L'expérience a montré que, si l'État devait créer un environnement institutionnel et réglementaire propice au développement agricole et rural, il n'était plus nécessairement obligé d'offrir tous les services considérés autrefois comme relevant exclusivement de ses attributions. Il est en effet parfois plus rentable de confier certains services au secteur privé ou non gouvernemental, au moyen de systèmes de sous-traitance et d'autres formes de coopération. Ce désengagement de l'État s'accompagne souvent de mesures incitatives visant à encourager les entreprises et les organisations

non gouvernementales à acquérir les capacités requises pour offrir les services qui ne sont plus assurés par le secteur public ou pour lesquels elles possèdent un net avantage comparatif.

28. De nombreux pays en développement, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, en Amérique latine, et plus récemment en Asie du Sud-Est, élaborent de vastes programmes dans le cadre des prêts de la Banque mondiale pour le secteur agricole, concernant notamment la réforme des institutions. Des organisations d'agriculteurs – coopératives ou associations professionnelles – sont créées ou renforcées pour pouvoir fournir des services complémentaires au niveau local et intervenir dans les débats d'orientation des institutions décentralisées.

29. Certains pays – comme la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Lituanie – essaient de mettre en place des institutions locales mieux adaptées et plus réceptives à l'évolution des marchés pour combler le vide institutionnel laissé par la transformation de l'ancienne agriculture planifiée en un secteur soumis aux lois du marché. De nouveaux dispositifs législatifs favorables à la création de coopératives agricoles autogérées et autofinancées ont permis dans certains pays d'améliorer l'offre de services de base aux agriculteurs.

30. On note également un intérêt croissant pour les diverses structures institutionnelles décentralisées, financées localement et soumises aux mécanismes du marché qui permettent aux agriculteurs de s'informer mutuellement et de se concerter afin de pouvoir gérer rationnellement les ressources naturelles et le développement rural. Ce thème a été débattu à la fin de 1997 lors de la consultation technique sur la décentralisation du développement rural coparrainée par la FAO, le FIDA, la Banque mondiale et les organismes de coopération pour le développement de l'Allemagne et de la Suisse. Des activités de suivi ont été lancées dans toute une série de pays dont le Sénégal, le Mali, le Maroc, la Bolivie, le Viet Nam et le Cambodge.

31. Le rôle que pourraient jouer les organisations locales, en partenariat avec l'État, en matière de prévention des catastrophes et de planification préalable suscite un intérêt croissant à l'échelon national. Les difficultés rencontrées après les violents cyclones qui viennent de dévaster l'Amérique centrale démontrent une fois de plus la nécessité de mettre en place des mécanismes institutionnels décentralisés et contrôlés par les

collectivités locales pour mieux gérer le risque écologique et mener à bien les activités de remise en état.

### C. Évolution des régimes fonciers

32. L'inadéquation des régimes fonciers reste souvent un obstacle majeur sur la voie d'un développement agricole et rural durable. Dans certains pays, les femmes n'ont toujours pas accès à la terre. Le rôle des institutions foncières a cependant beaucoup évolué depuis la CNUED. Les changements sont intervenus simultanément (mais sans coordination) sur trois fronts :

a) Régularisation de l'occupation des terres avec création de cadastres intégrés, de registres fonciers et de systèmes d'information foncière;

b) Participation croissante des utilisateurs des terres et des autres acteurs concernés à l'exploitation de ces systèmes à des fins de régularisation et de planification foncières;

c) Application de ces méthodes, non seulement aux terres en propriété privée, mais aussi dans le cadre de la régularisation des droits des utilisateurs et de l'exploitation rationnelle des terres communales.

33. Grâce à ces changements, la réforme et la régularisation foncières sont devenues d'importants moyens d'intervention dans la mise en place de systèmes rationnels d'administration des biens fonciers et de gestion des terres dans les zones rurales. Le Secrétaire général a analysé cette évolution des régimes fonciers dans son rapport sur l'aménagement et la gestion intégrées des ressources foncières (E/CN.17/2000/\_\_), où il montre, exemples à l'appui, comment elle encourage le développement agricole durable et améliore l'utilisation des ressources foncières, tant dans les pays développés que dans les pays en développement<sup>14</sup>.

## IV. Agriculture et environnement

34. La plupart des questions prioritaires inscrites au chapitre 14 d'Action 21 concernent la gestion rationnelle des ressources naturelles de base de l'agriculture et l'utilisation de produits agrochimiques et autres procédés qui portent atteinte à ces ressources. Dans son examen des progrès accomplis en 1997, la Commission a insisté sur les problèmes que pose la dégradation persistante des sols et sur la nécessité de réaliser les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation dans ce

domaine. Elle a également souligné la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre du plan d'action de la Conférence technique internationale de Leipzig sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et de poursuivre la recherche agronomique et les transferts de technologie. Les derniers progrès enregistrés en la matière sont analysés ci-après, de même que les effets de l'urbanisation sur l'agriculture, la biotechnologie agricole et les ressources en eau pour l'agriculture, qui sont traités plus en détail dans l'additif au présent rapport. Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général sur les problèmes fonciers et l'additif à ce document entrent tout à fait dans le cadre du sujet.

### **A. Lutte contre la dégradation des terres agricoles**

35. La dégradation des terres agricoles et l'appauvrissement des sols continuent de compromettre gravement la sécurité alimentaire et le développement durable, surtout dans les pays en développement. Le problème est particulièrement aigu en Afrique subsaharienne, où la perte annuelle moyenne de nutriments estimée actuellement à environ 24 kilogrammes à l'hectare, ne cesse d'augmenter. Le coût des différentes formes de dégradation des terres est estimé à 10 milliards de dollars par an pour la seule région d'Asie du Sud (calcul basé sur les pertes à la production). Ces chiffres illustrent la gravité du problème actuel et donnent une idée des coûts gigantesques que vont entraîner ces dégradations si l'on ne prend pas des mesures efficaces pour remettre les terres en état et pour les conserver.

36. Parallèlement aux nouvelles enquêtes et évaluations nationales, régionales et internationales concernant la dégradation des terres agricoles, de nombreux gouvernements et institutions internationales, comme le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale, s'attaquent au problème dans le cadre d'opérations intégrées d'aménagement du territoire et de programmes et projets de conservation des terres et de développement agricole durable. Il s'agit dans ce dernier cas de régénérer et d'améliorer les ressources foncières et de privilégier les méthodes de gestion agraire offrant des avantages diversifiés, par exemple la culture sans labour.

37. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en parti-

culier en Afrique, entrée en vigueur en décembre 1996 et ratifiée par plus de 150 pays, a accordé la priorité à l'élaboration de programmes d'action nationaux privilégiant des mesures préventives et correctives qui aident les habitants des zones arides à améliorer leurs capacités productives dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

### **B. Systèmes intégrés de phytotrophie**

38. Au chapitre 14 d'Action 21, la CNUED a recommandé de promouvoir les systèmes intégrés de phytotrophie (qui font appel à un mélange équilibré de substances phytotrophes organiques et chimiques) afin d'éviter un recours excessif à des engrais minéraux et au lisier dans les systèmes de production intensifs – qui entraîne une pollution des eaux par les nitrates – et de maintenir la fertilité des sols à moindre coût dans les systèmes moins intensifs. Les progrès sont lents. La pollution des eaux par les nitrates, qui aboutit à l'eutrophisation des lacs, des estuaires et des zones côtières, est de plus en plus grave dans de nombreux pays. L'utilisation d'engrais et d'autres pratiques appauvrissent constamment les sols en éléments nutritifs et les empêchent de se reconstituer suffisamment, ce qui les rend moins productifs et menace à terme la production agricole et la sécurité alimentaire. D'une manière générale, les programmes mis en oeuvre précédemment proposaient des modèles phytotrophiques plus autonomes mais restaient muets sur le renouvellement et l'utilisation des matières organiques produites dans les exploitations agricoles. De plus, certains aspects de la gestion des sols et des eaux n'ont pas été examinés de manière systématique ni suffisamment pris en compte. Pour résoudre ces problèmes, la FAO a formulé, en collaboration avec la Banque mondiale, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et d'autres parties prenantes, une initiative pour la fertilité des sols en Afrique subsaharienne, par laquelle les organismes participants aident 14 pays à établir des programmes d'action nationaux tendant à améliorer la productivité des sols en s'inspirant d'une démarche intégrée qui tient compte des cultures, des sols, de l'eau, des nutriments et de la lutte contre les ravageurs. Des entreprises privées et des ONG sont également associées de près à cette initiative.

39. Afin de faciliter l'adoption de pratiques de gestion intégrée des sols et des nutriments, la FAO a lancé

ces trois dernières années, avec les organismes nationaux de recherche agronomique de plus de 15 pays en développement, des programmes de recherche sur ces pratiques qui l'ont notamment amenée à parrainer des écoles d'agronomie en pleins champs. Les cultures maraîchères se développent et il est donc urgent de promouvoir de meilleurs moyens d'amender et de recycler à des fins agricoles, dans des conditions de salubrité, les grandes quantités de déchets organiques qui ne sont pas suffisamment exploitées.

### C. Protection phytosanitaire

40. L'évolution récente de la situation dans ce domaine s'accompagne d'importants progrès conformes aux engagements pris lors de la CNUED, à savoir : la mise au point d'une réglementation, l'élargissement de la coopération internationale dans les situations d'urgence; et le recours plus fréquent à des méthodes intégrées de lutte contre les ravageurs.

41. La Convention internationale pour la protection des végétaux, dont le secrétariat est assuré par la FAO, traite des végétaux et des ravageurs envahissants. Elle a pour but principal «d'assurer une action commune et efficace dans la lutte contre l'introduction et la propagation des maladies et des ennemis des végétaux et produits végétaux et de promouvoir l'adoption de mesures à cet effet». Elle porte sur tous les végétaux, y compris les végétaux sauvages, et tous les ravageurs, y compris les herbes. Elle a été amendée en 1997 de manière à refléter l'évolution récente des méthodes d'établissement des procédures de normalisation, y compris des dispositifs institutionnels. Son secrétariat est chargé de faciliter l'élaboration et l'adoption de normes internationales, la Commission des mesures phytosanitaires étant chargée quant à elle de la mise au point des dispositifs et procédures institutionnels nécessaires à cette fin.

42. La Convention de Rotterdam de 1998 sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international est destinée à réduire la quantité de pesticides susceptibles de menacer la santé publique et l'environnement. Elle entrera en vigueur une fois qu'elle aura été ratifiée par 50 pays. Les gouvernements sont convenus, en attendant son entrée en vigueur officielle, de continuer à appliquer une procédure

volontaire de consentement préalable en connaissance de cause qui s'inspire de ses nouvelles procédures. Le PNUE et la FAO ont été chargés d'assurer son secrétariat.

43. En 1994, la FAO a mis en place un système de lutte préventive contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes qui a pour but de réduire au minimum les risques que ces derniers présentent pour la sécurité alimentaire, les revenus des exploitants agricoles et l'environnement. En ce qui concerne le bétail, ce système permet de donner l'alerte et de réagir rapidement en cas de menace d'épidémie et est un élément essentiel des vastes efforts qui sont faits actuellement pour répondre à la demande croissante de viande et de lait dans les pays en développement et faire une place plus importante à l'élevage dans le développement agricole et rural durable. Mis en oeuvre en association avec des organisations régionales et mondiales, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Union européenne et plusieurs donateurs bilatéraux, il vise à éliminer des maladies transfrontières telles que la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants, qui rendent les produits animaux d'un certain nombre de pays en développement impropres à la vente.

44. La lutte contre les ravageurs migratoires est souvent largement tributaire de l'utilisation de pesticides, qui est à l'origine de nombreux problèmes de santé publique et d'environnement. Dans le cadre d'un programme commun de lutte préventive contre les acridiens, les pays touchés, les donateurs et la FAO s'attachent à réduire cette pratique et à optimiser la lutte contre les criquets en améliorant les dispositifs d'alerte et d'intervention rapide, en promouvant la recherche et en appliquant des méthodes d'action respectueuses de l'environnement. Des infestations telles que celles qui ont touché les pays riverains de la mer Rouge en 1997-1998 ont pu être maîtrisées grâce à ce programme avant qu'elles ne fassent des dégâts et ne s'étendent à d'autres pays et régions.

### D. Lutte intégrée contre les ravageurs

45. L'usage des pesticides est de plus en plus courant dans les pays en développement mais recule peu à peu dans de nombreux pays développés – où il était intensif – en raison, notamment, de la mise sur le marché de nouveaux produits applicables à faible dose. Destinée à

limiter les incidences négatives, sur l'environnement et la santé, des produits chimiques servant à protéger les cultures, la lutte intégrée contre les ravageurs, qui a été appliquée dans un premier temps à la culture du riz en Asie, s'étend désormais à toute une variété de cultures et à de nombreux pays. Elle continue à se développer sur le continent asiatique dans le cadre d'initiatives communautaires de vulgarisation et de réformes agricoles concernant une large gamme de cultures, notamment la culture des légumes et celle du coton, qui sont les plus grosses consommatrices de pesticides. Mieux informés, les citoyens asiatiques veulent désormais consommer des aliments exempts de ces produits, ce qui a contribué à relancer la lutte intégrée contre les ravageurs dans un certain nombre de pays d'Asie.

46. Dans certains pays d'Afrique, des entreprises parapubliques (conseils du cacao, entreprises productrices de coton, offices de développement, etc.) promeuvent des programmes de lutte intégrée contre les ravageurs qui complètent les mesures tendant à fixer de nouvelles normes en matière de pesticides résiduels prises par les pays d'importation. Ces nouveaux programmes sont conformes, non plus à une approche exclusivement axée sur la lutte intégrée contre les ravageurs, mais à une approche intégrée qui met aussi bien l'accent sur les techniques de production et la fertilité des sols que sur cette lutte. Il a été procédé à d'importants échanges de données d'expérience dans la région de l'Afrique australe et de l'Afrique orientale, en particulier grâce au programme intégré de gestion de la production et de lutte contre les ravageurs adopté par le Zimbabwe.

47. Au Moyen-Orient, des programmes de lutte intégrée contre les ravageurs sont actuellement mis au point; certains, qui sont mis en oeuvre à l'échelle nationale et bénéficient d'une aide bilatérale, donnent de bons résultats en ce qui concerne les fruits et les légumes. En Amérique latine, les programmes en cours, qui tiennent compte de l'expérience acquise en Asie, prennent de l'ampleur et, dans les pays développés, des programmes nationaux promeuvent la lutte intégrée contre les ravageurs, en particulier ceux des arbres fruitiers et des légumes. Le lâchage d'insectes mâles stérilisés organisé par les programmes FAO/AIEA de lutte contre les ravageurs contribue largement au succès des campagnes d'élimination de ravageurs tels que les mouches des fruits et permet dans une large mesure d'éviter de recourir massivement aux pesticides.

## E. Biodiversité agricole et ressources génétiques

48. Il est important que des accords internationaux récents reconnaissent la nécessité de protéger la diversité des espèces auxquelles l'agriculture a donné naissance au fil des siècles et de l'utiliser pour favoriser le développement. La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a attiré l'attention sur les questions très importantes concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et a demandé instamment à la FAO de mettre en oeuvre des programmes complémentaires dans ce domaine. En ce qui la concerne, celle-ci a poursuivi ses activités de suivi de la Conférence internationale de Leipzig de 1996 sur les ressources phylogénétiques pour l'agriculture et élargi son programme relatif aux ressources zoogénétiques sous la direction de sa Commission intergouvernementale des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

49. Cette commission, qui se compose de 161 membres, négocie actuellement la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques en collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique afin de conclure un accord sur les droits des exploitants agricoles (conformément aux recommandations d'Action 21) et sur l'accès concerté aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris aux collections *ex situ* dont il n'est pas question dans la Convention. Par ailleurs, elle assure le suivi du Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture adopté par la Conférence de Leipzig et a convoqué en 1998, dans le cadre de ce suivi, une série de réunions régionales d'examen destinées à permettre aux pays et aux principales parties prenantes de promouvoir et de faciliter l'application du Plan.

50. D'importants progrès ont été réalisés dans la compréhension des rapports entre conservation et utilisation des ressources phylogénétiques grâce au renforcement des programmes nationaux relatifs aux ressources génétiques et à la mise en place de réseaux de cultures régionaux. Avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial et de l'Université des Nations Unies (UNU), et en collaboration avec des organismes nationaux, la FAO met actuellement au point des programmes types, participatifs et durables, de gestion de la biodiversité agricole. Le Système d'alerte avancé et

d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été renforcé.

51. En 1999, la Commission intergouvernementale des ressources phytogénétiques et son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques ont approuvé la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux de ferme adoptée par la FAO. Cette stratégie, qui vise à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques de ces animaux, appuie la mise au point et l'utilisation de techniques efficaces à cette fin, notamment de techniques autochtones et de techniques biologiques. Il appartient maintenant aux gouvernements et à la communauté internationale de dégager les ressources financières et de développer les capacités nécessaires pour intensifier durablement les systèmes de production animale et mettre un terme à l'érosion des ressources zoogénétiques, de plus en plus importante. La FAO estime que 800 des 2 000 espèces animales naguère menacées d'extinction se sont éteintes au cours du XXe siècle et que 30 % des espèces restantes risquent de disparaître de la surface de la planète dans une génération. La Commission intergouvernementale des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a décidé que la FAO devrait coordonner les préparatifs d'un rapport sur l'état des ressources zoogénétiques mondiales, examiné pays par pays.

## F. Agriculture biologique<sup>15</sup>

52. Les organisations locales, les cultivateurs et les négociants participent maintenant à un mouvement mondial en faveur de la production biologique d'aliments et de fibres. En Europe, l'agriculture biologique occupe 6 à 10 % des terres arables; les méthodes biologiques sont utilisées dans des secteurs très divers : pâturages en Nouvelle-Zélande, céréales en Amérique du Nord, café au Mexique et coton et bananes dans plusieurs pays d'Afrique. De ce fait, même si les produits biologiques ne représentent que 1% à peu près du marché alimentaire mondial, la production et la consommation de ces produits continuent de croître à raison d'environ 20 % par an. L'agriculture biologique concerne à la fois la production alimentaire, la création de revenus et la protection de l'environnement, dans la mesure où elle tire le meilleur parti des connaissances locales, de la biodiversité, des ressources sur place et de la lutte biologique contre les pesticides et qu'elle

évite l'utilisation de produits chimiques. Elle bénéficie du retrait des subventions aux moyens de production agricoles, de l'adoption de moyens d'intervention favorables et de l'intérêt croissant porté à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement. Ces facteurs ont élargi les possibilités de débouchés, y compris pour les exportations de pays en développement.

53. Deux événements importants survenus récemment sont susceptibles de faire accepter et développer davantage l'agriculture biologique : en janvier 1999, le Comité de l'agriculture de la FAO, auquel sont représentés 115 gouvernements membres, a passé en revue les progrès réalisés dans ce domaine et a chargé l'organisation de formuler un programme cohérent en matière d'agriculture biologique. La FAO a été priée de jouer un rôle plus énergique en collaboration avec des programmes nationaux et d'autres partenaires, par exemple la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

54. En deuxième lieu, le programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Commission du Codex Alimentarius) a adopté des directives relatives à la production, au traitement, à l'étiquetage et à la vente de produits alimentaires biologiques. Ces normes sont essentielles si l'on veut promouvoir l'adoption de textes législatifs nationaux, encourager le commerce international et donner confiance aux consommateurs.

## G. Autres faits nouveaux

55. Plusieurs initiatives ont pour objet de réaliser divers objectifs de la stratégie du développement agricole et rural durable et du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, en améliorant les méthodes d'exploitation dans leur ensemble. Des programmes globaux visant à mettre en place des systèmes d'exploitation durables sont encouragés par les autorités nationales de pays développés et de pays en développement, par des institutions régionales et internationales et par des ONG. Certains de ces programmes sont axés sur un double objectif, la viabilité et la sécurité alimentaire. On peut citer en particulier le programme spécial lancé par la FAO sur la sécurité alimentaire, auquel les chefs d'État et de gouvernement ont souscrit lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Ce programme participatif, entrepris à l'initiative des pays, vise à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à améliorer leur sécurité alimentaire. Il est

actuellement opérationnel dans plus de 50 pays, où l'on mobilise et l'on forme du personnel local et des cultivateurs participant à des projets pilotes. Dans la phase I il est prévu d'intensifier de façon durable les systèmes de production de cultures en exécutant de petits ouvrages d'irrigation et de maîtrise de l'eau, et de diversifier les activités en entreprenant de petites activités de production animale, dont apiculture, aquaculture et pêche artisanale. Les activités exécutées servent de base à une analyse pratique des différentes contraintes socioéconomiques – régime foncier, moyens de production, technologies, débouchés et crédit – et à l'étude des réformes à apporter aux politiques et aux institutions. Le programme est axé sur la solution de problèmes d'insécurité alimentaire dans les zones de pauvreté, mais son action ne se limite pas aux questions de contraintes et de possibilités de production. Il fait aussi une large place aux questions d'équité (y compris entre les sexes) et d'accès à la sécurité alimentaire, en particulier par des activités qui encouragent l'emploi rural à base agricole. Le programme encourage l'échange de connaissances et de données d'expérience entre pays en développement par l'intermédiaire de son initiative de coopération Sud-Sud, dans le cadre de laquelle les pays en développement plus avancés envoient dans d'autres pays des techniciens et des experts qui, pendant deux ou trois ans, vivent dans les communautés rurales participant au programme. Quant à la phase II du programme, la phase macroéconomique, elle consiste à aider les gouvernements à formuler des programmes de sécurité alimentaire, des politiques agricoles et un programme d'investissement et à effectuer des études de faisabilité des projets proposés. Diverses institutions financières, dont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, ainsi que le PNUD et plusieurs donateurs bilatéraux se sont déjà joints à ce partenariat.

56. L'alimentation en énergie dans les zones rurales est une autre question qui appelle l'attention. Dans la plupart des pays en développement, en effet, la majeure partie des habitants des zones rurales dépendent de combustibles traditionnels, tels que le bois, les déjections animales et les déchets de plantes. Très peu de pays ont formulé des politiques et programmes dans ce domaine et les efforts déployés sont encore bien loin de correspondre aux besoins. Selon une étude faite récemment par la FAO et le Conseil mondial de l'énergie, dans les pays en développement, 33 % des ruraux seulement ont accès à l'électricité. Au niveau mondial, le nombre de ménages ruraux ayant accès à

l'électricité a doublé, passant de 610 millions en 1970 à 1,4 milliard en 1990, mais le rythme de cette augmentation ne correspond même pas tout à fait à celui de l'accroissement démographique<sup>16</sup>. La révolution énergétique dans les zones rurales nécessaire pour que la productivité augmente – comme indiqué dans le chapitre relatif à l'agriculture et au développement rural durable – ne s'est pas encore produite. Trois technologies ont néanmoins progressé considérablement du point de vue du coût et de la viabilité : énergie éolienne, énergie solaire et bioénergie. Toutes les trois font l'objet de promotion en Europe, aux États-Unis et dans certains pays en développement dont l'Argentine, le Brésil, le Cap-Vert, la Chine, l'Inde, le Mexique et le Zimbabwe.

## V. Problèmes et options pour l'avenir

57. Comme indiqué au chapitre 14 d'Action 21, l'objectif essentiel d'un développement agricole et rural durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire. Par la suite, les chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet mondial de l'alimentation de 1996 ont «proclamé leur volonté politique et leur engagement commun et national de parvenir à la sécurité alimentaire et de déployer un effort constant afin d'éradiquer la faim dans tous les pays et, dans l'immédiat, de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard»<sup>17</sup>. Cet objectif a reçu un haut niveau de priorité lorsque l'Assemblée générale a examiné les questions liées à l'agriculture en 1997. Comme le montrent les publications les plus récentes de la FAO, les progrès réalisés dans cette voie sont inégaux et insuffisants et il y a tout lieu de craindre que l'objectif ne sera pas réalisé. Il n'existe pas de solution simple aux problèmes et difficultés complexes de l'élimination de la faim; il faut faire appel à toute une gamme de politiques, méthodes et instruments pouvant être utilisés et combinés de diverses manières de façon à tenir compte de la diversité des modes de production et de consommation dans l'agriculture. Une telle diversité peut d'ailleurs être elle-même un facteur essentiel de viabilité<sup>18</sup>. Malgré cette complexité et cette diversité, on peut envisager une approche fondamentale à trois volets : a) augmentation accélérée de la quantité de denrées alimentaires à produire et à mettre sur le marché; b) octroi de ressources suffisantes à l'agriculture et au développement rural; et c) intervention énergétique destinée à augmenter le revenu des pauvres.

58. Il faudra encore plusieurs années pour mettre en oeuvre les 12 domaines d'activité interdépendants énumérés au chapitre 14 et permettre au développement agricole et rural durable de réaliser son plein potentiel. Sept ans après la Conférence de Rio et trois ans après la Déclaration de Rome, les principales questions et les principaux problèmes qui ont été décrits dans les rapports précédents existent toujours. Des problèmes écologiques, tels que la dégradation des sols, la disparition de la biodiversité agricole et l'effet du changement climatique sur l'agriculture, font qu'il est de plus en plus difficile aux pays de répondre aux besoins alimentaires de leur population tout en améliorant la qualité de vie de la population rurale. Bien que le tour d'horizon présenté dans le présent rapport ne couvre pas toutes les questions liées à l'agriculture durable, il a permis de faire ressortir certains thèmes et certains problèmes qui doivent être abordés en priorité. La plupart ont été identifiés ci-dessus et concernent les deux questions fondamentales ci-après :

- Comment accélérer les progrès réalisés en vue de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages sans provoquer une plus grande dégradation des ressources naturelles?
- Comment traiter de façon durable les contraintes multiples que les consommateurs imposent à l'agriculture, du fait de l'accroissement démographique, de la hausse des revenus, de l'urbanisation, des exigences de qualité et de sécurité dans l'alimentation et des préoccupations de plus en plus fortes suscitées par les questions d'environnement?

59. Dans la perspective de ces deux questions, le rapport a souligné la nécessité d'adopter des mesures novatrices et des ajustements dans les domaines prioritaires suivants, qui sont brièvement décrits plus loin :

- a) Intensification durable;
- b) Intégration verticale et intersectorielle;
- c) Libéralisation du commerce de produits agricoles;
- d) Préparation aux crises;
- e) Information, participation et moyens d'action;
- f) Apport de ressources et mécanismes de financement;

g) Amélioration des politiques et programmes.

### **Intensification durable**

60. Selon les conclusions d'une étude récente consacrée aux perspectives alimentaires mondiales des 20 prochaines années, les cultivateurs devront produire 40 % de plus de céréales en 2020 pour nourrir une population toujours plus nombreuse<sup>19</sup>. Les augmentations de production nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire et répondre aux besoins et à la demande en évolution constante d'une population de plus en plus nombreuse et de plus en plus urbanisée devront être le fait essentiellement d'une intensification de la production agricole – soit sous forme de rendement plus élevé, soit sous forme d'une plus grande intensité de culture. Or, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, la hausse des rendements de céréales s'est ralentie depuis la «révolution verte» des années 1970. Pour faire augmenter les rendements, il faudra qu'une priorité accrue soit accordée à l'investissement dans l'agriculture primaire et que le système de recherche et de vulgarisation permette de rendre accessible toute une gamme de technologies modernes. Dans de nombreuses régions, il a déjà été possible d'intensifier quelque peu les cultures, mais une intensification durable qui n'entraîne pas de nouvelle dégradation des ressources naturelles et de l'environnement est encore problématique.

### **Intégration verticale et intersectorielle**

61. On ne peut amener la production actuelle à son niveau potentiel qu'en stimulant la productivité par une politique de prix adaptée qui n'est possible que si les marchés des biens de production et des produits agricoles fonctionnent bien. L'augmentation de l'offre de produits agricoles favorisera alors la croissance économique et créera des emplois dans les zones rurales à fort potentiel et dans les zones très peuplées proches des centres urbains grâce à l'intégration verticale des systèmes de production, qui permet d'accroître la valeur ajoutée avant que le produit ne parvienne au consommateur final.

62. Inversement, la hausse de la productivité ne profitera aux consommateurs que si elle s'accompagne d'une amélioration de la commercialisation à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement. La stratégie de développement agricole et de sécurité alimentaire devrait toujours prêter attention aux modes de consommation et à la répartition des bénéfices et viser

à garantir la salubrité des produits alimentaires à tous les stades de la production et de la transformation. Il est également essentiel, pour garantir le développement et la viabilité du secteur agricole et créer des emplois et des sources de revenu pour la population rurale, de tisser des liens, tant au niveau des facteurs de production que de la production elle-même, avec d'autres secteurs, et en particulier le secteur rural non agricole. Il est donc particulièrement important de promouvoir les agro-industries et l'intégration économique de l'agriculture avec les secteurs de la pêche, des forêts et du tourisme.

#### **Libéralisation des échanges agricoles**

63. Même si les politiques faussant les échanges sont en recul, de nombreux pays industrialisés continuent de soutenir et de protéger leur agriculture, ce qui a des conséquences sur l'agriculture des autres pays car le coût des produits de base baisse, et il devient difficile d'investir dans le secteur agricole. Les pays importateurs nets de produits alimentaires ont tiré avantage des excédents mais, à plus long terme, l'accès à des produits d'importation moins onéreux a conduit à une diminution de l'aide publique à l'agriculture. Les distorsions qui persistent ont surtout des conséquences négatives pour les pays exportateurs qui ne subventionnent pas leurs exportations agricoles, y compris les pays en développement. Il serait bénéfique, tant pour les échanges agricoles que pour de nombreux aspects du développement agricole et rural durable, que les pays à revenu élevé aident et protègent moins leur agriculture et réduisent notamment leurs subventions à l'exportation.

64. Les pays en développement doivent – ce qui est difficile – se conformer aux critères définis dans l'accord relatif aux normes sanitaires et phytosanitaires des négociations d'Uruguay. Cet accord et l'accord sur les obstacles techniques au commerce promettent une aide financière et technique aux pays en développement. Il faudrait maintenant tenir ces promesses. Le secteur privé devrait avoir la possibilité d'aider les pays en développement à mettre en place les structures et les procédures nécessaires à l'assurance qualité. Il est essentiel d'intensifier le dialogue entre les différentes parties à ce sujet. D'autres questions, comme le commerce d'État, les politiques de concurrence, les problèmes d'environnement et les normes de travail posent aussi d'énormes problèmes aux pays en développement.

#### **Préparation aux situations d'urgence**

65. Les conséquences sur le secteur agricole des fréquentes catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme aggravent encore le problème de la sécurité alimentaire au moment même où les ressources consacrées à l'aide alimentaire des pays en développement avant ou après les situations d'urgence sont en baisse. Les efforts de réduction des risques et de préparation aux situations d'urgence doivent être intensifiés et plus concertés. Ils devraient porter à la fois sur le secteur agricole et sur les secteurs connexes entrant en jeu pour la fourniture des moyens de production, la transformation des produits et la commercialisation.

66. À cette fin, il serait judicieux de rationaliser et lier entre eux les nombreux systèmes existants d'alerte rapide et de surveillance, ainsi que d'élargir la cartographie de la vulnérabilité afin de mieux définir et évaluer les risques et les points faibles et leurs causes. Là encore, il faudrait veiller à informer et faire participer les agriculteurs car ils devraient être les premiers à prendre des mesures de précaution et à mettre au point des plans collectifs d'assurance, dont ils seront les principaux bénéficiaires. La création de «filets de sécurité» pour parer aux crises économiques dues à l'instabilité de la situation économique semble être un moyen efficace de régler le problème de la sécurité alimentaire à court terme. Ce type de système pourrait aussi s'avérer utile pour créer des synergies avec des éléments portant davantage sur le long terme et qui sont essentiels pour la mise au point d'une stratégie de développement efficace, comme l'investissement dans le capital humain et physique et les efforts d'accroissement de la productivité agricole.

#### **Flux de ressources et mécanismes de financement**

67. Il faudrait augmenter l'aide publique au développement, en particulier pour les pays les moins avancés, afin de faciliter l'équipement rural mais cela supposerait d'inverser complètement la tendance actuelle. Les investissements étrangers directs, eux, augmentent rapidement et il est vital, si l'on veut atteindre les objectifs de développement agricole et rural durable, que les pays en développement soient encore plus nombreux à en bénéficier. Même si les investissements étrangers directs connaissent une augmentation spectaculaire comparée à l'évolution de l'aide publique au développement, ils restent concentrés dans un tout petit nombre de pays. Il importe de trouver le moyen d'attirer les

investissements dans davantage de pays et de mettre au point des modalités garantissant qu'une part importante des ressources ainsi obtenues est consacrée à l'agriculture et au monde rural. Il faudrait examiner de nouveau les synergies potentielles entre les investissements publics et les investissements privés dans l'agriculture et les zones rurales. Mais un pays ne peut attirer des investissements privés que si les services collectifs sont suffisants, et notamment si les infrastructures sont adaptées et si l'accès aux marchés est aisé.

68. Les gouvernements peuvent accroître directement les flux de ressources internes à destination des zones rurales en modifiant leurs régimes fiscaux et leurs systèmes de subventions. Ils peuvent aussi utiliser les ressources existantes de manière plus efficace. Pour ce faire, ils pourraient modifier leurs régimes fiscaux, faire payer intégralement les services touchant aux ressources naturelles, supprimer les dépenses non productives, et réduire les subventions et les dépenses militaires non nécessaires. Ces mesures supposent une forte volonté politique de l'État, la mise en œuvre de réformes institutionnelles et une bonne gestion des affaires publiques.

69. Parmi les mécanismes de financement envisageables, on retiendra notamment la possibilité de verser des primes aux agriculteurs pour leur contribution à la protection de la diversité biologique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au piégeage du carbone. On pourrait pallier la diminution de l'aide publique au développement en attirant des investissements étrangers directs par le biais d'un mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes dans le cadre de la structure actuelle du Protocole de Kyoto (ou en le remodelant de manière à intégrer le double objectif de l'augmentation du piégeage du carbone et l'amélioration de la sécurité alimentaire). Ce mécanisme pourrait aussi permettre d'accroître les investissements en matière d'utilisation efficace des sources d'énergie renouvelables dans les zones rurales.

#### **Information, participation et autonomisation**

70. Il est essentiel de faciliter l'accès aux technologies de l'information de manière à renforcer les capacités et à permettre aux agriculteurs de s'informer des pratiques, des cours et des marchés des biens de production et des produits. L'autonomisation des communautés locales grâce à l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, à un meilleur accès à

l'information et à l'amélioration de leur capacité de planifier et de gérer leurs affaires, conjuguée à des réformes institutionnelles consistant notamment à renforcer les mécanismes d'application et la gestion budgétaire, est indispensable pour la réalisation des objectifs de développement agricole et rural durable et des objectifs du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. L'importance de la participation active d'agriculteurs aux activités d'associations de producteurs et autres groupes locaux concernés par la diversification et l'intensification durables de la production n'est plus à démontrer. Les programmes doivent aller au-delà de la formation et de l'éducation et couvrir la gestion des associations d'agriculteurs, leur interaction avec l'administration publique et le secteur privé, et leur rôle en matière de planification et de prise de décisions. Il est essentiel, pour parvenir au développement durable, et notamment au développement agricole durable, d'améliorer la diffusion des connaissances et de l'information. Mais tout donne à penser qu'au cours des dix années à venir les pays progresseront plus rapidement grâce à l'amélioration de la gestion des connaissances et de l'accès à l'information, qui conduira à une plus grande transparence et une meilleure coopération.

#### **Amélioration des politiques et programmes**

71. On ne peut espérer réaliser des progrès dans les domaines prioritaires évoqués plus haut que si des politiques adaptées sont mises en place et appliquées. Or, de ces progrès dépend la réalisation des objectifs de développement agricole et rural durable et des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation. Il est crucial de mettre en place des mécanismes permettant de resserrer la coopération entre toutes les parties car le manque de coordination entraîne un gaspillage de ressources humaines et financières, en particulier au niveau national, mais aussi au niveau international.

72. Même si des progrès ont été faits au niveau national concernant l'amélioration des mesures spécifiques et l'élaboration de programmes plus efficaces de gestion des ressources naturelles, de développement rural et de lutte contre la pauvreté, le problème de la conception et de l'application de politiques complémentaires par des autorités nationales différentes demeure. L'équilibre et la stabilité économiques ne suffisent pas à eux seuls à favoriser la croissance des zones rurales. On ne peut obtenir des résultats que si l'action des pouvoirs publics permet d'accroître les investisse-

ments dans l'agriculture, de promouvoir la protection des ressources naturelles et de renforcer les infrastructures physiques et humaines de manière à permettre à toutes les parties prenantes de contribuer à la réalisation des objectifs de développement agricole et rural durable.

73. Il importe de définir les domaines où le manque d'intégration se fait particulièrement sentir et de trouver le moyen de promouvoir une telle intégration au niveau national. Il faudrait aussi entreprendre un certain nombre de réformes microéconomiques et autres réformes structurelles pour atténuer les effets négatifs des changements macroéconomiques. Il faudrait notamment :

- Investir dans les infrastructures rurales, la recherche agricole, les ressources humaines et le développement des zones rurales par l'éducation, domaines qui ne bénéficient généralement pas d'investissements privés;
- Offrir des incitations économiques pour favoriser l'intensification durable de l'exploitation des zones riches en ressources et l'amélioration de la fertilité des sols dans les zones pauvres en ressources;
- Supprimer les subventions qui ont l'effet pervers d'encourager une utilisation inefficace de l'énergie en agriculture;
- Redistribuer les droits de propriété entre le secteur public, les communautés et le secteur privé et partager plus équitablement les ressources, au bénéfice de la population rurale en général et des pauvres en particulier.

Tableau 1  
**Variations annuelles du rendement des cultures et de la production animale,  
 1991-1998**

(En pourcentage par rapport à l'année précédente)

Région	Moyenne 1994-1998								
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	
<b>Monde entier</b>	<b>0,4</b>	<b>2,2</b>	<b>0,6</b>	<b>2,9</b>	<b>2,1</b>	<b>3,7</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>2,2</b>
<b>Pays industrialisés</b>	<b>-2,9</b>	<b>0,8</b>	<b>-4,0</b>	<b>0,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>3,0</b>	<b>1,2</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,4</b>
Amérique du Nord	-0,4	7,7	-7,8	14,5	-4,7	4,6	2,8	0,8	3,6
Europe occidentale	0,6	1,1	-3,1	-1,1	-0,1	4,2	-0,1	-0,4	0,5
Europe de l'Est	-1,9	-5,8	1,2	-8,4	4,6	-1,2	1,6	-0,8	-0,9
CEI	..	..	-3,9	-14,4	-4,3	-3,3	0,4	-10,8	-6,5
Australie, Nouvelle-Zélande et Japon	-1,0	3,1	-1,2	-1,0	3,5	3,6	1,8	0,3	1,6
<b>Pays en développement</b>	<b>3,0</b>	<b>3,4</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>4,7</b>	<b>4,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,8</b>	<b>3,4</b>
Afrique subsaharienne	6,0	0,2	3,5	3,2	3,4	5,6	-0,4	0,7	2,5
Extrême-Orient et Océanie	2,8	4,4	5,8	4,7	5,3	3,9	4,4	-0,3	3,6
Amérique latine et Caraïbes	2,8	1,2	0,3	4,7	4,9	1,8	3,0	2,5	3,4
Proche-Orient et Afrique du Nord	2,5	3,4	1,3	0,9	1,0	10,3	-3,5	6,6	3,1

Source : FAO, «L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde», document C99/2, présenté à la Conférence de la FAO, trentième session, Rome, 12-23 novembre 1999.

Note : Les deux points (..) indiquent que l'on ne dispose pas de données propres à la région en question.

Tableau 2  
**Pourcentage de personnes sous-alimentées dans les régions en développement,  
 1969-1971, 1979-1981, 1990-1992 et 1995-1997**

Région	Pourcentage de personnes sous-alimentées			
	1969-1971	1979-1981	1990-1992	1995-1997
Afrique subsaharienne	34	37	35	33
Proche-Orient et Afrique du Nord	25	9	8	9
Asie de l'Est et du Sud-Est	43	29	17	13
Asie du Sud	38	38	26	23
Amérique latine et Caraïbes	19	13	13	11
<b>Toutes régions en développement</b>	<b>37</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>18</b>

Source : Ibid.

Tableau 3  
**Nombre de personnes sous-alimentées dans les régions en développement, 1969-1971, 1979-1981, 1990-1992 et 1995-1997**

Région	Nombre de personnes sous-alimentées (en millions)			
	1969-1971	1979-1981	1990-1992	1995-1997
Afrique subsaharienne	89	126	164	180
Proche-Orient et Afrique du Nord	45	22	26	33
Asie de l'Est et du Sud-Est	504	406	283	241
Asie du Sud	267	338	299	284
Amérique latine et Caraïbes	54	46	59	53
<b>Toutes régions en développement</b>	<b>960</b>	<b>938</b>	<b>831</b>	<b>791</b>

Source : *Ibid.*

Tableau 4  
**Pourcentage et nombre de personnes sous-alimentées dans les pays industrialisés et les pays en transition, 1990-1992 et 1995-1997**

Catégorie	Pourcentage de personnes sous-alimentées		Nombre de personnes sous-alimentées (en millions)	
	1990-1992	1995-1997	1990-1992	1995-1997
Pays industrialisés	1	1	9	8
Pays en transition	5	6	20	26
<b>Toutes régions développées</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>29</b>	<b>34</b>

Source : *Ibid.*

#### Notes

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No\_ (1995/ )*, par. 205.

<sup>2</sup> Voir *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation (13-17 novembre 1996)*, première partie (Rome, FAO, 1997), appendice au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, par. 7. L'expression «souffrant de la faim» et le terme «sous-alimenté» sont souvent utilisés indifféremment. L'expression «sécurité alimentaire» désigne la quantité de nourriture nécessaire pour mener une vie saine et productive; elle est souvent utilisée en référence aux ménages.

<sup>3</sup> Voir FAO, «The state of food and agriculture», document C99/2 présenté à la Conférence de la FAO, trentième session, Rome, 12-23 novembre 1999, par. 12 à 15.

<sup>4</sup> *Ibid.*, par. 15 à 17.

<sup>5</sup> Voir FAO, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 1999* (Rome, 1999). Ce rapport peut être consulté par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/NEWS/1999/img/SOFI99-E.PDF>. Le chiffre publié par la FAO en 1996 à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation était de 840 millions de personnes pour les pays en développement (chiffre moyen pour la période 1990-1992); sur la base de nouvelles informations, il a ensuite été révisé à la hausse (831 millions) avec une fourchette d'erreur estimée à  $\pm 5\%$ .

<sup>6</sup> *Ibid.*, voir aussi la déclaration faite par le Directeur général de la FAO à la Conférence de la FAO, le 13 novembre 1999, et plusieurs communiqués de presse de la FAO.

<sup>7</sup> Voir *Instruments juridiques reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay adoptés à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du GATT, No GATT/1994-7).

- <sup>8</sup> Voir *Rapport sur la coopération pour le développement*, OCDE (Paris, 2000); et FAO, «Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture», loc. cit.; et Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, *World Food Prospects: Critical issues for the Early Twenty-first Century*, (Washington D.C., 1999).
- <sup>9</sup> Voir Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale, troisième évaluation du système (octobre 1998), document disponible à l'adresse électronique suivante : <http://cgreview.worldbank.org>.
- <sup>10</sup> Voir *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation*, par. 5.
- <sup>11</sup> Voir Banque mondiale, *Entering the Twenty-first Century : World Development Report 1999/2000* (New York, Oxford University Press, 1999).
- <sup>12</sup> Ibid.
- <sup>13</sup> Voir également «Rapport sur la consultation de haut niveau sur les femmes rurales et l'information» (Rome, 4-6 octobre 1999), document de travail établi par la FAO en vue de la huitième session de la Commission.
- <sup>14</sup> Voir également la Déclaration de Bathurst et le rapport de l'atelier sur l'administration des terres pour le développement durable (Bathurst (Australie), octobre 1999), soumis par le Gouvernement australien à la Commission à sa huitième session (E/CN.17/2000/\_\_).
- <sup>15</sup> Voir également, à ce sujet, un document d'information intitulé «Changing consumption and production patterns: organic agriculture».
- <sup>16</sup> Voir FAO et Conseil mondial de l'énergie, *Le défi de la pauvreté en énergie rurale dans les pays en développement* (Rome, 2000).
- <sup>17</sup> Voir *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation ...*, Rome, Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, deuxième paragraphe.
- <sup>18</sup> Voir aussi à ce sujet les vues diverses exposées à la conférence FAO/Pays-Bas sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs (Maastricht (Pays-Bas), 12-17 septembre 1999), dans le rapport du Président présenté par le Gouvernement néerlandais (E/CN.17/2000/\_\_).
- <sup>19</sup> Voir Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, op. cit.